

**Demande d'attestation de transport personnel de médicaments
stupéfiants ou soumis en tout ou partie à la réglementation des
stupéfiants dans le cadre d'un traitement médical**

Nom- Prénom
Adresse
Téléphone
Email

ANSM
Département stupéfiants et psychotropes
143/145 boulevard Anatole France
93285 SAINT DENIS

Date

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon traitement médical, je sollicite une attestation, afin de pouvoir transporter mon traitement de (nom du médicament), lors de mon voyage au (pays de destination).

J'autorise l'Afssaps à transmettre mon dossier aux autorités du pays de destination si la réglementation du pays l'impose :

oui non

Veillez trouver, ci-après, le détail de mon séjour ainsi que le détail de mon traitement :

Détail du séjour à l'étranger :

Pays de destination :

Date de départ :

Date de retour :

Détail du traitement :

Dénomination du médicament :

Forme pharmaceutique :

Dosage :

Posologie :

Durée de prescription :

Prescripteur (nom, coordonnées) :

Lieu de dispensation (nom, coordonnées) : CSAPA/Pharmacie

Vous trouverez également, ci-joint, les documents requis pour l'obtention de l'attestation de transport :

Copie de la prescription médicale (ordonnance sécurisée couvrant toute la période du séjour).

Certificat médical par lequel le médecin ne s'oppose pas au déplacement du patient sous traitement

Documents complémentaires **uniquement** pour la Méthadone sous la forme gélule

Certificat du médecin précisant :

- que la forme gélule est indiquée en relais de la forme sirop,
- que le traitement pour Méthadone gélule fait suite à un traitement par Méthadone sirop pendant au moins 1 ans et suis la stabilisation sur le plan médical et des conduites addictives,
- qu'un protocole de soins (patient, médecin traitant et médecin conseil de la caisse primaire d'assurance maladie) a été mis en place.

Dans le cas d'un renouvellement, copie de la primo- prescription du médecin exerçant au CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)] ou dans un service hospitalier spécialisé dans les soins aux toxicomanes.

Documents complémentaires **uniquement** pour les médicaments stupéfiants à prescription initiale réservée aux spécialistes (Concerta, Quasym, Ritaline, Ritaline LP, Xyrem) :

Copie de la Prescription initiale

Je vous remercie par avance et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

NB : Seules les demandes complètes seront recevables

Délai : 10 jours minimum avant le départ

Signature